

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
26/07/219	26/07/2019	2019-8706				
1. Intitulé du projet						
Projet Usine campus						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom FOUBERT	Prénom François Xavier					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Safran Additive Manufacturing Campus					
Nom, prénom et qualité de la personne FOUBERT François Xavier						
habilitée à représenter la personne morale	The transfer of the posterior					
RCS / SIRET 8 1 5 2 5 5 7	7 3 Forme juridique	SAS				
	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T					
Joiane	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1				
		The second secon				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de					
1.a) Autres IC pour la protection de	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Rubrique à autorisation : 1450	utres nomenciatures (ICPE, IOIA, etc.)				
l'environnement soumises à autorisation	Rubriques à enregistrement : 2560, 2565-2					
39)Projets soumis à une étude d'impact	Rubriques à déclaration : 2561, 2563, 2564, 256	65-4, 1185, 2925, 2910-A, 4715, 4130-2				
prévue (art. L.122-1-5 code urbanisme)						
47)Opérations autorisées par décret	Surface de plancher > 10 000 m²					
alinéa 3 de l'article L. 130-2 du code de	Rubriques IOTA: 2.1.5.0 déclaration					
l'urbanisme.						
PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN	Name and Advisory of the Owner, where the Party of the Owner, where the Party of the Owner, where the Owner, which is the Owner, whic	The second secon				

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 10 500 m² dont la destination est l'accueil d'une usine innovante. Cette usine s'organisera autour d'une ligne de production de pièces aéronautiques d'une centaine de pièces par mois de petites dimensions (< 1 m3) et autour d'un atelier recherche et technologie. Cette usine s'implantera à la place du bâtiment 300 qui devra au préalable être démoli. Le parking voisin de Safran Ceramics sera agrandi pour le stationnement du personnel (surface extension parking à préciser).

La fabrication de pièces se fera par 4 lignes d'impression 3D (aussi appelée fabrication additive) dont 3 métalliques (inconel/nickel, titane, aluminium) et 1 polymères. Les pièces ainsi fabriquées subiront ensuite un traitement thermique au travers de fours électriques pour atteindre les caractéristiques recherchées. La finition des pièces comportera des opérations réalisées au besoin suivant les ordres de fabrication : usinage, polissage mécanique (tribofinition), polissage chimique (traitement de surfaces). Le traitement de surface sera doté de 2 lignes. La capacité totale des bains actifs reste à définir mais sera supérieure à 1500 l. Le fonctionnement de l'usine a vocation bas carbone mettra en oeuvre des systèmes de récupération d'énergie afin d'assurer le chauffage des locaux. Des utilités seront nécessaires : azote, argon, hydrogène, électricité, air comprimé, tours hybrides couplées à des thermofrigopompes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

SAFRAN s'engage dans la construction d'un centre dédié à la Fabrication Additive permettant de :

- Regrouper les capacités Safran déjà existantes en de multiples sites en France
- Accélérer la maîtrise de ces technologie nouvelles, en rupture avec les technologies classiques de fonderie, usinage, fraisage ...
- Accélérer la montée en compétences des équipes

Cette nouvelle usine permettra la fabrication de pièces spécifiques pour les autres sociétés du groupe.

La présence d'une activité de recherche et technologie au sein de l'usine permettra une meilleure efficience dans l'élaboration des nouveaux procédés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction du futur campus s'inscrit dans une démarche de chantier à faible nuisance dans le respect des enjeux environnementaux inhérents au projet.

Il est prévu la mise en place d'une charte chantier faible nuisance avec notamment, la minimisation de l'impact foncier de la partie chantier sur le site actuel avec notamment :

- utilisation au maximum des voiries existantes pour réaliser les réseaux enterrés,
- implantation de la base vie chantier sur des zones déjà imperméabilisées,
- sanctuarisation des espaces boisés non impactés par le projet avec interdiction de circulation dans ces zones,
- interdiction de fumer sur le chantier.

En complément le suivi de la biodiversité sera maintenu pendant tout le chantier par l'écologue du projet. Ce dernier participera aux règles du chantier à faible nuisance et sera présent afin de s'assurer de la bonne préservation des espèces.

De plus, à ce stade il est envisagé de privilégier la préfabrication avec des techniques constructives standardisées:

- structure poteau poutre mixte béton/métal : poteaux bétons et poutre métal préfabriquées,
- bardage de façade.

Ces techniques concourent à limiter l'impact de la construction sur site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

200 personnes travailleront dans cette nouvelle usine. Cadence de fonctionnement des ateliers de fabrication : 3*8 L'activité R et T fonctionnera en journée

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?					
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet sera soumis à autorisation environnementale du fait de la mise en oeuvre de solides facilement inflammables.					
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées				
	eurs caractéristiques Valeur(s)				
Surface imperméabilisée du projet	13 600 m ²				
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long. $\underline{0}\underline{0} \circ \underline{4}\underline{2} \cdot \underline{3}\underline{1}$ "O Lat. $\underline{4}\underline{4} \circ \underline{5}\underline{1} \cdot \underline{0}\underline{7}$ " N				
Site LE HAILLAN	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)				
rue de Touban Les cinq Chemins 33 185 LE HAILLAN	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées:				
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à 6				
4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date II a été autor	projet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan d'Exposition du Bruit des aéronefs de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, arrêté le 22 décembre 2004. Le site est situé en zone D (bruit le moins élevé).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		×	Le diagnostic écologique n'a pas identifié de zone humide au droit de la zone d'implantation du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Pas de PPRT PPRN retrait-gonflement des argiles : aléa faible PPRN remontée de nappe : aléa très faible PPR Inondation : hors zone inondable - pas d'aléa
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site retenu pour le présent projet a un long passé industriel. Le terrain d'implantation est répertorié dans la base de données des sites et sols pollués BASOL comme "Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre" n° BASOL : 33.0196
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le Haillan fait partie des communes couvertes par le SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", cependant la commune n'est pas située en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Il y a de nombreux captages à proximité, mais la zone d'implantation du projet est située hors périmètre éloigné et/ou rapproché.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Site le plus proche situé à 3 km : "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" (FR7200805)
D'un site classé ?			Site classé le plus proche situé à 3 km : "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges" (720030039 - ZNIEFF de type 2)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Il est possible que lors de la phase travaux un pompage de la nappe soit nécessaire, le niveau de la nappe la plus proche du sol fluctuant essentiellement avec la pluviométrie. Engendre-t-il des En phase exploitation aucun usage de la nappe n'est envisagé. prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Très ponctuellement, pendant la phase travaux, des rabattages de nappe pourraient être nécessaires afin de réaliser les bassins de rétention des eaux Impliquera-t-il des pluviales enterrés sous parking. Ce rabattage fera l'objet d'une démarche drainages / ou des spécifique. modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources La recherche de l'équilibre entre déblais et remblais sera privilégiée. Les relevés topographiques ne sont pas encore réalisés cependant la connaissance du terrain indique que peu de terres sont à déplacer en dehors des terres de terrassemement et excavations associées à la rétention des eaux Est-il excédentaire X pluviales enterrées. en matériaux? Là encore les équilibres en déblais et remblais sont privilégiés, peu de mouvement de terre sont donc envisagés sur ce projet. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? La démarche mise en oeuvre par SAFRAN a permis de choisir l'implantation Est-il susceptible de l'usine présentant le moindre impact d'un point de vue atteintes aux d'entraîner des perturbations, des habitats et espèces protégées et atteinte du boisement. dégradations, des Ce choix a été établi avec le support d'un bureau d'étude naturaliste qui destructions de la intervient sur la zone du projet depuis 2015. Son diagnostic est présenté en X biodiversité annexe 7. existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		La démarche de moindre impact menée par SAFRAN n'a pas permis d'éviter l'atteinte au boisement mais d'en réduire son atteinte. L'autorisation de défrichement sera portée par SAFRAN Ceramics, propriétaire de la parcelle dans le cadre de la préparation du terrain (démolition et défrichement)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	le voisinage du site retenu accueille un certain nombre d'activités industrielles présentant des dangers. Toutefois, compte tenu des distances d'éloignement aucune zone d'effet n'est susceptible d'atteindre les installations projetées.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		PPRN Remontée de nappe PPRN Retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les rejets atmosphériques du projet respecteront les valeurs limites à l'émission définies dans la réglementation. Les points de rejet dans l'environnement seront dimensionnés pour permettre une bonne dispersion dans l'environnement et réduire ainsi l'exposition des riverains, par ailleurs éloignés du projet.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Cette activité nécessitera a présence de 200 personnes sur le site. Le trafic associé sera généré par les mouvements des salariés, par l'approvisionnement en matières premières et l'expédition des pièces produites sur site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les dispositifs de refroidissement pourront être à l'origine de nuisances sonores ainsi que les groupes électrogènes (qui assureront une fonction de secours). Une étude acoustique sera réalisée afin de caractériser l'état actuel de l'environnement. Cette étude permettra également de fixer des objectifs acoustiques en ZER à ne pas dépasser. Le site étant implanté à proximité de l'aéroport de Mérignac, des nuisances sonores sont présentes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		A noter qu'une technologie de vibro abrasion sera mise en oeuvre dans le cadre du projet. Toutefois les machines utilisées intègrent des dispositifs antivibratils garantissant la faible propagation des ondes dans le sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le site disposera d'un éclairage adapté afin d'assurer le déplacement du personnel en toute sécurité. Des dispositions seront prises pour limiter les nuisances pour la biodiversité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		SAFRAN a fait le choix de capter à la source tous les rejets de poussières qui feront l'objet d'un traitement indépendant. Les rejets en poussières seront traité au travers de filtre absolus adaptés à la taille des particules : performance ~99.95 %. Les rejets des bains de traitement de surfaces seront dirigés vers un laveur de gaz et les COV émis en faible quantité par les bains de nettoyage seront captés à la source puis filtrés sur charbon actif si nécessaire. Tous les rejets atmosphériques respecteront les seuils de la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le rejet des eaux pluviales sera réalisé dans le ruisseau du Magudas.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		L'exploitation du site entraînera des rejets de type : eaux vannes et eaux pluviales Afin de minimiser ses effluents industriels, SAFRAN utilisera au niveau de l'atelier traitement de surface, un évapoconcentrateur permettant de recycler la totalité de l'eau utilisée et d'évacuer les concentrats en tant que déchets. Un adoucisseur osmoseur permettra également la réutilisation de l'eau pour des applications industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		L'exploitation du site générera des déchets dangereux, non dangereux et inertes dont notamment (liste non exhaustive) : - concentrats issues du TS, - déchets de poudres métalliques issues de la fabrication additive, - copeaux métalliques issus de l'atelier parachèvement, - déchets issus de la vibroabrasion, dégraissage lessiviel, DIB,

Patrimoine / Cadre de vie / Population	eiv et	Engendre-t-il des		X	
		modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les appr Oui X	ouvés	ences du projet ident ? Non Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Les avis émis par l'autorité environnementale ont été recherchés dans le rayon d'affichage du projet (1 km) afin de déterminer si les incidences sont susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets (ICPE) jusqu'à 2015. Les projets trouvés sont les suivants: - Demande d'autorisation d'exploiter une carrière lieudit "le Menespley" à Saint-Médard-en-Jalles - modification et extension d'une plate-forme de tri et valorisation des déchets à Mérignac - Demande d'autorisation d'exploiter une fabrique de peinture à Mérignac - Projet d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines sur le site HERAKLES à Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement de 2 lots pour création d'activités industrielles à Le Haillan - Construction de 11 000 m2 d'un bâtiment à Le Haillan (HERAKLES SAFRAN CERAMICS) - Permis d'aménager un lotissement industriel, "Parc 21" à Mérignac - Projet de construction d'un bâtiment de maintenance pour avions à Mérignac Le projet est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec l'installation du projet SAFRAN CERAMICS qui est située sur la même parcelle et avec le projet de défrichement/ démolition des bâtiments de la zone B300.					
6.3 Les i	7	nces du projet identifi			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	tets dre
L'ir	mplantation du bâtiment a été réalisée à l'issue d'investigations faune/ flore/ habitats. Cette implantation est le résultat d'ui alyse de moindre impact.	ne
Δι	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio	on
en	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
8	8. Annexes	
	8. Annexes 1.1 Annexes obligatoires	
1	1.1 Annexes obligatoires	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	C 71
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
Ė	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises	par le maître d'ouvrage	ou pétitionnaire
--	-------------------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Diagnostic éco	logique - annexe 7
REPORT	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	LE HAILLAN 6. 26/0+ 12019 FEANCOIS - XAVIER FOUBERT
	TEAMCOIS - XAVIER TOUBERT
	SAFRAN ADDITIVE MAN VEACT VRING CAMPUS
Signature	7/1
	Zifer.
	,



Carte IGN - Parcelle AU12-5



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 42′ 02″ W Latitude : 44° 51′ 16″ N

Echelle 1/25000

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DU PROJET









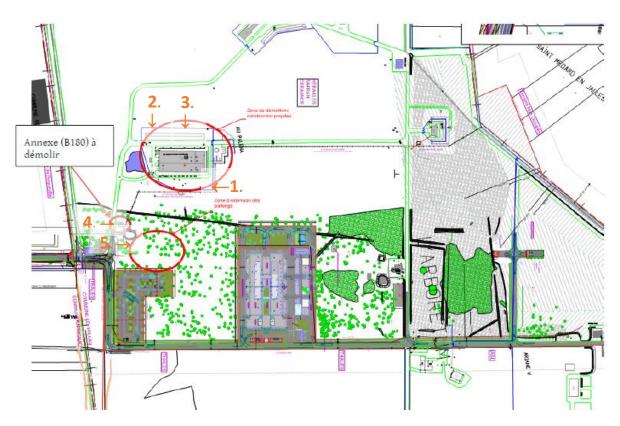
Photographies du bâtiment 300 existant à démolir – juin 2019



Photographie du bâtiment 180 à démolir – juin 2019



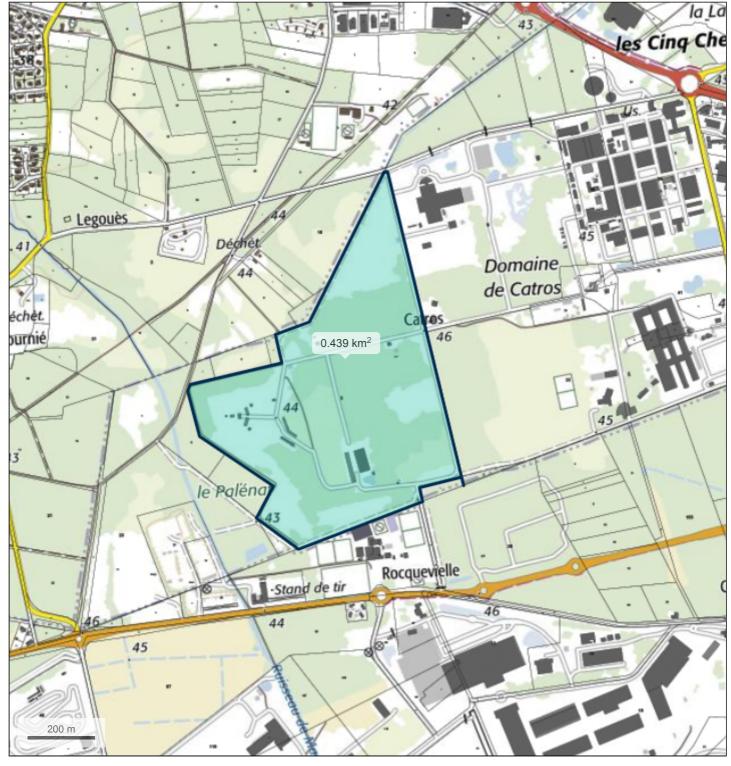
Photographie d'une partie de la zone à défricher pour le nouveau parking – juin 2019



Emplacement des prises de vue



Carte IGN - Parcelle AU12-5



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 0° 42′ 31″ W 44° 51′ 14″ N

Surface parcelle AU-12-5